

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en la réparation des fuites sur des conduites d'agglomération du réseau d'aqueduc suite à la recherche de fuites d'eau en tenant compte du pourcentage de la longueur des réseaux linéaires par arrondissement et pour les villes reconstituées.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1 est la suivante :

1° arrondissement La Cité :	5 400 \$
2° arrondissement Les Rivières :	16 200 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	5 400 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	16 200 \$
5° arrondissement Beauport :	14 300 \$
6° arrondissement Limoilou :	1 200 \$
7° arrondissement La Haute-Saint-Charles :	14 300 \$
8° arrondissement Laurentien :	
a) secteur Cap-Rouge :	10 300 \$
b) secteur Val-Bélair :	10 300 \$

9° ville de Saint-Augustin-de-Desmaures : 6 600 \$

Sous-total : 100 200 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. Les travaux consistent en la réfection du réseau d'aqueduc dans deux arrondissements.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 3 est la suivante :

1° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :

a) boulevard Laurier, entre l'avenue Jean-De Quen et la rue
Bernardin-Morin : 40 000 \$

2° arrondissement La Haute-Saint-Charles :

a) boulevard Valcartier :

b) remplacement de bornes d'incendie, boulevard de la
Colline, rue Lepire et rue Jacques-Bédard : 60 000 \$

Sous-total : 100 000 \$

SECTION V

DESCRIPTION DES TRAVAUX

5. Les travaux consistent en la réfection du réseau d'égout, de regards et de puisards et en l'achat de petits équipements dans trois arrondissements.

SECTION VI

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 5 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :

a) boulevard Pierre-Bertrand, du boulevard Wilfrid-Hamel
au boulevard Louis-XIV :

b) avenue Chauveau, du boulevard Bastien au boulevard de
l'Ormière :

c) boulevard de l'Ormière, de la rue Armand-Viau à la rue
Verret : 40 000 \$

2° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :

a) chemin Sainte-Foy, du boulevard Pie XII à l'avenue
Myrand : 25 000 \$

3° arrondissement Limoilou :

a) avenue Eugène-Lamontagne, boulevard des Capucins,
avenue d'Estimauville et boulevard Henri-Bourassa : 15 000 \$

Sous-total : 80 000 \$

SECTION VII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent au regainage de conduites sanitaires et de conduites
d'aqueduc dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

SECTION VIII

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 7 est la suivante :

1° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :

a) boulevard Laurier face au centre hospitalier de
l'Université Laval entre la route de l'Église et l'avenue Jean-
De Quen : 30 000 \$

Sous-total : 30 000 \$

Sous-total chapitre I : 310 200 \$

CHAPITRE II

TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

9. Les travaux consistent en la réfection de trottoirs, de bordures et de pavage dans sept arrondissements et la ville de L'Ancienne-Lorette.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

10. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 9 est la suivante :

1° arrondissement La Cité :

a) quai Saint-André, de la rue Dalhousie au pont-tunnel
Joseph-Samson : 20 000 \$

b) boulevard René-Lévesque, de la côte De Salaberry à
l'avenue Holland : 30 000 \$

c) boulevard Charest, du boulevard Langelier à la rue Saint-
Paul : 30 000 \$

d) boulevard Jean-Lesage, de la rue Saint-Paul au pont-tunnel Joseph-Samson :	20 000 \$
e) avenue Honoré-Mercier, de Grande-Allée à la côte de la Potasse :	20 000 \$
2° arrondissement Les Rivières :	
a) boulevard Père-Lelièvre, du boulevard Central au boulevard Masson :	
b) boulevard Pierre-Bertrand, du boulevard Wilfrid-Hamel au boulevard Louis-XIV :	
c) boulevard Wilfrid-Hamel, de l'avenue Saint-Sacrement à la rue Papillon :	132 100 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	
a) chemin Sainte-Foy, de l'avenue Belvédère au chemin des Quatre-Bourgeois :	
b) route de l'Église, du boulevard Laurier au chemin des Quatre-Bourgeois :	126 600 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	
a) boulevard Henri-Bourassa, de la 70 ^e rue Est à l'avenue du Zoo :	
b) rue de Nemours, entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard du Loiret :	
c) boulevard de l'Atrium, entre l'autoroute Laurentienne et la 4 ^e avenue Ouest :	232 000 \$
5° arrondissement Beauport :	
a) chemin Royal, de l'avenue d'Estimauville au boulevard François-De-Laval :	
b) boulevard Raymond, de la rue Clémenceau au boulevard Louis-XIV :	

c) avenue Royale, du boulevard François-De-Laval à la limite est de l'arrondissement :

d) rue Clémenceau, de l'avenue du Semoir à la rue Seigneuriale :

e) rue Cambronne, de l'avenue du Cénacle à la rue Seigneuriale :

f) rue Alexandra, de l'avenue Bourg-Royal à la bretelle de l'autoroute Félix-Leclerc :

g) rue Evangeline, de l'avenue d'Estimauville à l'avenue Monseigneur-Gosselin :

h) avenue Monseigneur-Gosselin et la rue Evangeline à la rue Alexandra :

i) boulevard du Loiret, de la rue Alexandra au chemin du Petit-Village :

j) rue Yves-Prévost, de la rue Labelle à la rue de Deauville : 122 200 \$

6° arrondissement Limoilou :

a) avenue Eugène-Lamontagne, boulevard des Capucins, avenue d'Estimauville, boulevard Henri-Bourassa : 50 000 \$

7° arrondissement Laurentien :

a) boulevard Pie-XI sud, de la route Sainte-Geneviève à la rue de l'Eclair :

b) boulevard Pie-XI nord, de la rue de l'Eclair aux limites de la ville : 10 000 \$

8° ville de L'Ancienne-Lorette :

a) boulevard Wilfrid-Hamel, de la route de l'Aéroport à la rue Papillon : 10 000 \$

Sous-total : 802 900 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX

11. Les travaux consistent en la réparation, la réfection ou le recouvrement de surfaces de pavage dans quatre arrondissements.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

12. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 11 est la suivante :

1^o arrondissement La Cité :

a) boulevard Charest, du boulevard Langelier à la rue Saint-Paul :	30 000 \$
--	-----------

b) Grande-Allée, de l'avenue Honoré-Mercier à la côte De Salaberry :	20 000 \$
--	-----------

c) avenue Honoré-Mercier, de Grande-Allée à la côte de la Potasse :	20 000 \$
---	-----------

d) boulevard Jean-Lesage, de la rue Saint-Paul au pont-tunnel Joseph-Samson :	30 000 \$
---	-----------

e) avenue Calixa-Lavallée, de la côte de la Pente-Douce au boulevard René-Lévesque ouest :	32 500 \$
--	-----------

2^o arrondissement Beauport :

a) chemin Royal, de l'avenue d'Estimauville au boulevard François-De-Laval :	
--	--

b) boulevard Raymond, de la rue Clémenceau au boulevard Louis-XIV :	
---	--

c) avenue Royale, du boulevard François-De-Laval à la limite est de l'arrondissement :	
--	--

d) rue Clémenceau, de l'avenue du Semoir à la rue Seigneuriale :	
--	--

e) rue Cambronne, de l'avenue du Cénacle à la rue Seigneuriale :

f) rue Alexandra, de l'avenue Bourg-Royal à la bretelle de de l'autoroute Félix-Leclerc :

g) rue Evangeline, de l'avenue d'Estimauville à l'avenue Monseigneur-Gosselin :

h) avenue Monseigneur-Gosselin, de la rue Evangeline à la rue Alexandra :

i) boulevard du Loiret, de la rue Alexandra au chemin du Petit-Village :

j) rue Yves-Prévost, de la rue Labelle à la rue de Deauville : 122 200 \$

3° arrondissement Limoilou :

a) avenue Eugène-Lamontagne, boulevard des Capucins, avenue d'Estimauville, boulevard Henri-Bourassa : 38 000 \$

4° arrondissement Laurentien :

a) route de l'Aéroport, de la rue Principale au boulevard Chauveau ouest : 10 000 \$

Sous-total : 302 700 \$

SECTION V

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Les travaux consistent en l'uniformisation des plaques toponymiques dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

SECTION VI

ESTIMATION DU COÛT

14. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 13 est la suivante :

1° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :

a) boulevard Laurier, de l'avenue Lavigerie à l'avenue Holland :

b) route de l'Église, du boulevard Laurier au chemin des Quatre-Bourgeois :

c) boulevard René-Lévesque, du boulevard Laurier à l'avenue Belvédère :

d) chemin des Quatre-Bourgeois, du chemin Sainte-Foy à l'avenue Nérée-Tremblay : 40 000 \$

Sous-total : 40 000 \$

SECTION VII

DESCRIPTION DES TRAVAUX

15. Les travaux consistent en la réparation de sections de bordures des trottoirs, d'entrée charretière et d'accès universels dans trois arrondissements et la ville de L'Ancienne-Lorette.

SECTION VIII

ESTIMATION DU COÛT

16. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 15 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :

a) boulevard Pierre-Bertrand, du boulevard Wilfrid-Hamel au boulevard Louis-XIV :

b) boulevard Père-Lelièvre, du boulevard Central au boulevard Masson :

c) boulevard Wilfrid-Hamel, de l'avenue Saint-Sacrement à la rue Papillon :	15 000 \$
2° arrondissement Laurentien :	
a) boulevard Chauveau ouest, des bretelles d'accès de l'autoroute Henri-IV à la route de l'aéroport :	10 000 \$
3° ville de L'Ancienne-Lorette :	
a) boulevard Wilfrid-Hamel, de la route de l'Aéroport à la rue Papillon :	5 800 \$
Sous-total :	30 800 \$

SECTION IX

DESCRIPTION DES TRAVAUX

17. Les travaux consistent en la réfection des glissières de sécurité dans trois arrondissements.

SECTION X

ESTIMATION DU COÛT

18. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 17 est la suivante :

1° arrondissement Les Rivières :	
a) boulevard Pierre-Bertrand, du boulevard Wilfrid-Hamel au boulevard Louis-XIV :	
b) boulevard Wilfrid-Hamel, de l'avenue Saint-Sacrement à la rue Papillon :	
c) boulevard Chauveau, du boulevard Bastien au boulevard de l'Ormière :	60 000 \$
2° arrondissement Charlesbourg :	
a) boulevard Louis-XIV, du boulevard du Loiret à l'avenue Bourg-Royal :	

b) avenue du Zoo, du boulevard Henri-Bourassa à la rue de la Faune :	20 000 \$
3° arrondissement Laurentien :	
a) boulevard Pie-XI sud, de la route Sainte-Geneviève à la rue de l'Eclair (secteur Val-Bélair) :	19 500 \$
Sous-total :	99 500 \$

SECTION XI

DESCRIPTION DES TRAVAUX

19. Les travaux consistent en la réparation de signalisation routière et au marquage de rue dans la Ville de L'Ancienne-Lorette.

SECTION XII

ESTIMATION DU COÛT

20. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 19 est la suivante :

1° boulevard Wilfrid-Hamel, de la route de l'Aéroport à la rue Papillon :	20 000 \$
Sous-total :	20 000 \$
Sous-total chapitre II :	1 295 900 \$

CHAPITRE III

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION REQUIS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT REQUIS

21. Des services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint sont requis pour les divisions de Service des travaux publics dans les domaines d'intervention et sur les équipements suivants :

1° Division de la gestion des matières résiduelles

Pour le traitement, la valorisation, l'élimination et la gestion des matières résiduelles à l'incinérateur, aux écocentres, au lieu d'enfouissement sanitaire, au lieu d'enfouissement technique, au centre de tri, aux stations de traitement des boues et autres ouvrages et équipements relevant de la compétence d'agglomération.

2° Division du traitement des eaux

a) pour l'exploitation des usines de traitement de l'eau potable, des conduites maîtresses et des ouvrages en réseau touchant la chloration, les puits, les réservoirs, les surpresseurs, les régulateurs, les vannes, les barrages et les autres ouvrages et équipements relevant de la compétence d'agglomération;

b) pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées, du réseau collecteur et des ouvrages en réseau tels les postes de pompage, les réservoirs de rétention, les régulateurs, les ouvrages de surverse et de trop-plein et les autres ouvrages et équipements relevant de la compétence d'agglomération.

3° Division de l'aqueduc, de l'égout et de la voirie

Pour l'élaboration, en collaboration avec les arrondissements, des politiques et des programmes municipaux dans les domaines de la voirie, de l'aqueduc et des égouts relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

22. L'estimation du coût des services professionnels et du personnel d'appoint décrits à l'article 21 s'élève à 200 000 \$:

Sous-total : 200 000 \$

Sous-total chapitre III : 200 000 \$

TOTAL : 1 806 100 \$

Annexe préparée le 3 mars 2009 par :

(S)Jeannot Harvey
Jeannot Harvey CMA, OMA
Conseiller en gestion administrative
Service des travaux publics

Annexe révisée le 26 avril 2011 par :

Jeannot Harvey CMA, OMA
Conseiller en gestion administrative
Service des travaux publics